



## PREAVIS NO 08/2024

Du 12 novembre 2024

CONCERNANT

**UNE DEMANDE DE CREDIT TTC DE CHF 691'000.00 CONCERNANT LA  
REFECTION DES CHEMINS AF – PROCEDURE 3 – ETAPE 2 – CH. DE LA  
CHAPELLE**

## LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

### 1. Préambule

#### Contexte et planification :

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la deuxième étape du programme de réfection des chemins de type AF, planifiée sur un horizon de 10 ans. Cette initiative fait suite à la première phase des travaux, qui a permis la réfection des chemins de Longchamp, de Vers chez les Conne, et du Dézaley.

De manière générale, l'agriculture occupe une place importante dans le paysage communal, couvrant environ 1'400 hectares sur un total d'environ 3'814 hectares du territoire. Ce réseau totalise environ 72,5 km de chemins de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> classe<sup>1</sup>, essentiels pour le déplacement et l'accès aux exploitations agricoles.

Conformément à la planification établie suite à l'expertise fédérale du 10 mars 2022, cette deuxième étape portera sur la réfection du chemin de la Chapelle. Le présent rapport technique établit les constats des dégradations de ce chemin, présente la méthode de réfection retenue, ainsi qu'un récapitulatif des coûts pour le crédit d'investissement communal.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité du programme global visant à assurer la durabilité et la sécurité des infrastructures communales.

## 2. Etat des lieux des ouvrages existants

Le chemin de la Chapelle présente plusieurs dégradations nécessitant une intervention de réfection lourde afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage.

Tout d'abord, on constate des marques d'usure du revêtement, révélatrices du passage quotidien de convois agricoles, poids lourds et autres véhicules. Cette usure altère le confort de l'utilisateur de la route mais également sa sécurité. De plus, certaines dégradations constatées accélèrent les processus de dégradations de la chaussée. Ce trafic lourd a généré des affaissements et des dégradations significatives, compromettant l'intégrité des bords de route et posant des risques supplémentaires pour les usagers.

Ces dégradations, causées également par les effets de gel et de dégel, caractérisent un sol sensible à l'eau, rendent les surfaces vulnérables à une formation de nids de poules. Ce constat a été renforcé par des mesures de portance réalisées par le bureau Infralab, qui a révélé que la portance de la couche de fondation est insuffisante.

Enfin, une analyse a révélé une haute teneur en HAP<sup>2</sup> sur l'ensemble des chemins, ce qui engendre la nécessité d'éliminer les enrobés bitumineux dans une filière adéquate.

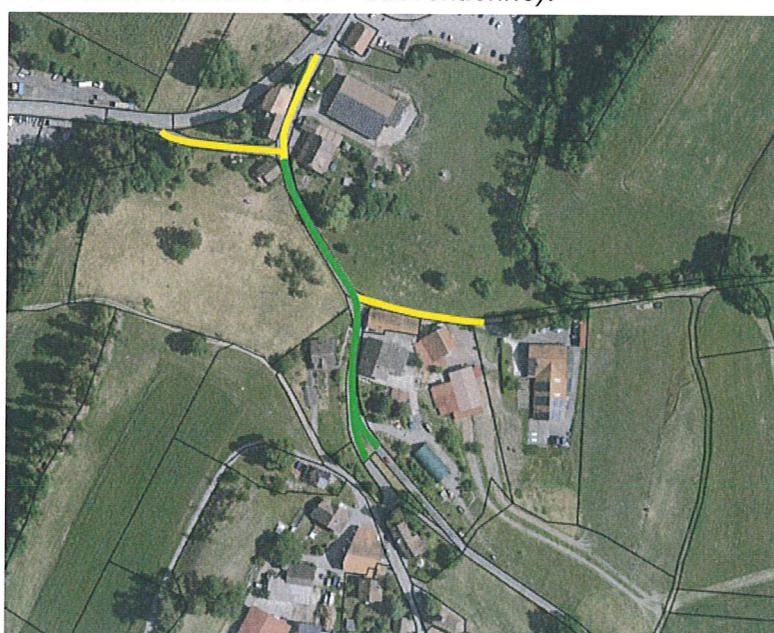
Face à ces constats, il est donc impératif de procéder à une réfection lourde de la chaussée afin d'assurer non seulement la durabilité des travaux, mais aussi la sécurité des usagers à long terme.

## 3. Localisation des ouvrages

Comme mentionné plus haut, le chemin retenu dans la 2<sup>ème</sup> étape de cette 3<sup>ème</sup> procédure AF est le suivant :

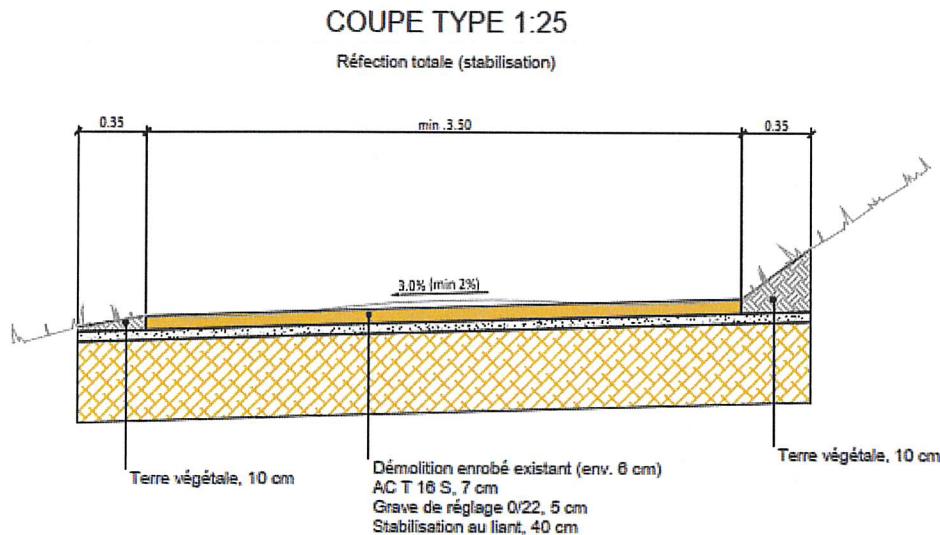
Selon expertise fédérale			
Chemins / Routes	Largeur	Longueur	Subventions (TTC)
Chemin de la Chapelle	5.0m	310m	400.-/m'

Ci-dessous illustré, le chemin de la chapelle sujet de cette présente étape. La Commune de Puidoux souhaite profiter de ces travaux pour réfectionner l'accès à la Menuiserie Jossevel & Fils ainsi qu'aux parcelles 2461 et 35. Cet accès est intégralement compris dans le domaine public N°1011. Dans le tableau récapitulatif des coûts, la longueur subventionnée a été répartie selon les remarques émises pendant l'expertise et conformément aux couleurs ci-dessous (jaune = non subventionné / vert = subventionné).



#### 4. Travaux projetés

Le projet de réfection totale prévoit de stabiliser l'infrastructure en place en ajoutant, si besoin, de la gave GNT 0/45, puis de mettre en œuvre une grave de réglage, type GNT 0/22, sur 5 cm, enfin, de poser un revêtement bitumineux monocouche de type AC T 16S.



Localement, des BaFix<sup>3</sup> ont été prévus en soumission pour permettre la stabilisation d'accotement ou encore la tenue de talus. Effectivement, il est prévu d'améliorer le carrefour desservant la menuiserie Jossevel & Fils SA.

Les marquages au sol actuels seront rétablis une fois les enrobés posés. Une offre a été rendue par une entreprise spécialisée afin de connaître les coûts des travaux.

## **5. Réalisation des travaux**

#### Phasage des travaux :

La réalisation du chemin de la Chapelle n'empêchera pas les accès aux champs ainsi qu'à Crêt-Bérard par la Route de Cremières ou encore le chemin des Grand'Planches. Pendant la période de stabilisation du coffre et le temps de prise, aucune circulation ne sera autorisée sur le chemin de la Chapelle. Sinon, et dans la mesure du possible, les accès seront discutés sur place avec les riverains impactés par les travaux.

#### Collecte des eaux de surface :

Compte tenu de l'ancienneté des canalisations, le renouvellement des collecteurs a déjà été intégré dans l'appel d'offres. L'emplacement des nouvelles grilles a été étudié afin de collecter de manière optimale les eaux de ruissellement et de chaussée. De plus, le profil actuel de la chaussée en toit, sera modifié en dévers simple, permettant ainsi de placer les grilles d'un seul côté, en fonction de l'inclinaison de celui-ci. Concernant le tronçon d'eaux usées, représentant environ 85m, une demande d'offre pour un chemisage<sup>4</sup> a été fait. Ceci afin de mettre en concurrence le coût de réfection entré en soumission pour le remplacement du collecteur par rapport au coût d'un chemisage sans intervention génie civil sur le dit tronçon.

## 6. Financement et subventions

Conformément à la Loi vaudoise sur les Marchés Publics (LMP-VD), un appel d'offre a été lancé en procédure ouverte.

Description	Ch. de la Chapelle
Longueur totale (m)	310
Longueur réfectionnée (m)	310
Longueur subventionnée (m)	210
Largeur (m)	5.0
	CHF
Travaux de génie civil – Route ( <i>selon appel d'offre</i> )	230'000.00
Travaux de génie civil – Eaux claires ( <i>selon appel d'offre</i> )	205'000.00
Travaux de génie civil – Eaux usées ( <i>selon appel d'offre</i> )	50'000.00
Déplacement candélabre ( <i>estimation</i> )	2'500.00
Curage et inspection télévisée ( <i>avant travaux</i> )	5'000.00
Curage et inspection télévisée ( <i>après travaux</i> )	5'000.00
Marquage et signalisation	11'000.00
Analyse en laboratoire ( <i>avant travaux</i> )	11'300.00
Honoraire GC pour l'étude	11'400.00
Honoraire GC pour le suivi	40'300.00
Honoraire géomètre	7'000.00
Mise à jour du géoguichet	1'800.00
Sous-total	580'300.00
Divers et imprévus (10%)	58'030.00
Total HT	638'330.00
TVA (8.1%)	51'704.75
<b>Coût total des travaux</b>	<b>690'034.75</b>
<b>Coût total des travaux arrondi</b>	<b>691'000.00</b>
<b>Subvention basée sur un forfait CHF/m' (TTC)</b>	<b>400.00</b>
<b>Montant estimatif des subventions**</b>	<b>84'000.00</b>
<b>Solde à charge de la Commune</b>	<b>607'000.00</b>

**1Ch. de 2ème classe et de 3ème classe** → Il s'agit d'une classification établie par la Commune et soumise à l'approbation du Département. Elles sont classées en fonction de leur intérêt et propriété.

1<sup>ère</sup> classe : intérêt régional, voies de débord le long des RC de 1<sup>ère</sup> classe

2<sup>ème</sup> classe : routes, chemins vicinaux, rues, ruelles, places publiques, etc.

3<sup>ème</sup> classe : chemins forestiers, chemins ruraux, etc.

**2HAP** → Les hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) sont des constituants naturels du charbon et du pétrole ou qui proviennent de la combustion incomplète de matières organiques telles que les carburants, le bois et le tabac

**3BaFix S** → Système de stabilisation d'accotements permettant de protéger l'infrastructure de la route

**4Chemisage** → Cette méthode consiste à introduire une « chaussette » dans la conduite qui se déroule dans celle-ci à l'aide d'une machine qui la tire depuis l'extrémité. Celle-ci est imprégnée d'une résine et se solidifie dans ladite conduite. Cela permet d'éviter de réaliser une fouille pour remplacer la conduite

La prochaine étape consistera à réfectionner la Rte de Cremière jusqu'au carrefour “des 4 croisées”.

**En raison de sa taille, le plan ne peut pas être transmis. Celui-ci est disponible à la consultation à l'administration communale ou par courriel.**

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité de Puidoux prie le Conseil communal de Puidoux de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

**Vu** le Préavis municipal no 08/2024, du 12 novembre 2024, concernant une demande de crédit TTC de CHF 691'000.00 concernant la réfection des chemins AF – Procédure 3 – Etape 2 – Ch. de la Chapelle ;

**Ouï** le rapport de la Commission ad hoc ;

**Ouï** le rapport de la Commission de gestion ;

**Vu** que l'objet a été porté à l'ordre du jour.

## DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à la réfection AF du Ch. de la Chapelle – Procédure 3 – Etape 2, conformément au préavis municipal no 08/2024 du 12 novembre 2024 ;
2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 691'000.00 ;
3. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt correspondant au coût des travaux auprès de l'établissement offrant les meilleures conditions du marché ;
4. D'autoriser la Municipalité à encaisser les subventions AF fédérale et cantonale ;
5. D'autoriser la Municipalité à amortir le montant selon les possibilités financières.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
  
R. Gilliéron



La Secrétaire  
  
L. Morerod

Municipal délégué : M. Serge Tettoni